



ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

6 FC

Un titre professionnel délivré par l'Etat

La formation Assistant De Vie aux Familles est une formation qualifiante. Elle débouche sur un titre professionnel reconnu au niveau national et délivré par le Ministère chargé de l'Emploi.

Code ROME : K1302 - Code NSF : 330t

LE MÉTIER LE MÉTIER EN PLEINE EXPANSION

Qu'allez-vous faire ?

En tant qu'Assistant De Vie aux Familles, vous apportez une aide à la personne dans son cadre de vie privée (logement individuel, foyer logement, chambre dans un foyer résidence...). Vous favorisez le maintien de la personne à son domicile.

Avec les adultes, vous accomplissez les tâches quotidiennes en associant le plus possible la personne et en communiquant avec elle :

- aide à la personne pour se déplacer, assurer son hygiène, s'alimenter, effectuer les démarches administratives (poste, banque, sécurité sociale...)
- courants d'entretien de la maison (entretien du logement, du linge, repas, achats divers et en particulier alimentaires...)

Avec les plus jeunes, vous êtes le relais des parents dans la garde active des enfants et des bébés.

L'emploi se caractérise par son aspect relationnel fort au travers d'activités quotidiennes très concrètes.

Dans quelles conditions ?

Vous êtes employé le plus souvent sous contrat à temps partiel, dans une relation de gré à gré avec des particuliers ou par l'intermédiaire d'associations.

Vous pouvez être salarié d'une association ou d'une entreprise.

Votre activité professionnelle est soumise à des fluctuations (état de santé des personnes, phénomènes saisonniers). Les horaires sont variables et décalés. Vous êtes amené à travailler la nuit, le week-end. Vous vous déplacez entre les domiciles de vos différents clients, ce qui rend nécessaire une autonomie de transport et l'utilisation d'un véhicule, en particulier dans les zones rurales.

Vous êtes le plus souvent seul avec la personne aidée même si vous rencontrez parfois d'autres intervenants (infirmier, kinésithérapeute...).

Quelles sont les qualités requises ?

- Vous avez le sens du contact et de l'accompagnement auprès des personnes dépendantes et des jeunes enfants, de la discrétion mais aussi le goût du travail en autonomie.
- Vous possédez un savoir-faire technique, de la dextérité gestuelle, des capacités d'adaptation, de réflexion et d'organisation, du bon sens et du discernement.
- Votre travail d'Assistant De Vie aux Familles implique la mise en œuvre :
 - d'une relation qualitative à destination de personnes fragiles
 - de qualités physiques réelles dans l'exécution des tâches d'hygiène (station debout, facilité de déplacement et de flexion des membres inférieurs notamment)
- La cohérence, la stabilité et la maîtrise de soi sont indispensables.

LA FORMATION

Comment y accéder ?

Pré-requis : Niveau de fin d'études primaires

Epreuves d'admission : 1 épreuve écrite et 1 entretien de motivation

Comment va-t-elle se dérouler ?

Durée : 840 heures (24 semaines) de formation dont :

- 560 heures de théorie au centre de formation (16 semaines)
- 280 heures de pratique en milieu professionnel (8 semaines)

A cette durée, il convient d'ajouter 3 semaines de congés.

Horaires : 35 h par semaine en centre de formation et en milieu professionnel.

Niveau : V (niveau BEP).

Quels sont les contenus ?

La formation est découpée en unités dont 3 font l'objet d'une évaluation :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile
- Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas

Comment est-elle organisée ?

Les groupes de formation d'Assistant De Vie aux Familles sont composés au maximum de 15 stagiaires.

L'acquisition des compétences s'appuie sur des mises en situation pratique en centre de formation, des mises en situation de travail « tutorées » effectuées sur le lieu de vie privée des personnes ou dans des structures d'accueil.

Elle s'appuie également sur des apports d'intervenants professionnels du secteur (infirmière, travailleur social, responsable de secteur, ergothérapeute...) et des analyses de pratiques.

LE TITRE PROFESSIONNEL

Comment l'obtenir ?

Pour un candidat issu d'un parcours continu de formation :

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation.
- Un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant baigné son expérience et les compétences acquises.
- Une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée «épreuve de synthèse».
- Deux entretiens avec le jury.

Ces 4 éléments permettent d'obtenir le **Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles** - Niveau V (niveau BEP-CAP).



Cette action est financée
avec le concours de l'Union
Européenne avec le Fonds
Social Européen